

Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux Fetschenhof-Cents

a.s.b.l.

pa: 27, rue Jos.Massarette
L-2137 Luxembourg
e-mail : cordierf@pt.lu

Luxembourg, 20 janvier 2010

Monsieur Paul HELMINGER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
L-2090 Luxembourg

Objet : Ouverture nocturne des débits de boissons

N.réf : 54-2010

Monsieur le Bourgmestre,

Nous voulons marquer notre désaccord avec votre proposition d'autoriser l'ouverture des cafés, cabarets et discothèques jusqu'à 6.00 heures du matin.

Cette mesure, loin d'apporter le calme aux habitants de la Ville, va aggraver les nuisances sonores toute la nuit, surtout lorsque l'interdiction de fumer dans les bars et discothèques sera effective, ce qui ne manquera pas d'arriver à court ou moyen terme.

Quand il fait beau les consommateurs ont déjà maintenant pris l'habitude de boire et de fumer à l'extérieur des établissements, ce qui entraîne déjà de grandes nuisances pour les habitants vivant à proximité de tels établissements. Avec votre proposition, c'est toute la nuit qui sera gravement perturbée.

Déjà actuellement les city-night-bus, qui circulent dans certains quartiers de la Ville tous les quarts d'heure, dans les deux sens, soit un passage de bus toutes les 7 à 8 minutes de 22 à 03 heures du matin, constituent une augmentation considérable des nuisances sonores dans la Ville. Cette source de bruit devrait dès lors être étendue également jusqu'à 6 heures du matin, cela aux frais des contribuables, puisqu'ils sont gratuits, accentuant ainsi le déficit des finances de la Ville. Nous nous demandons en effet pourquoi ne pas demander une contribution de 1 à 2 Euros aux utilisateurs nocturnes, alors que les gens qui se rendent au travail dans la journée sont obligés de payer leur trajet.

La Sécurité Routière a raison de considérer votre proposition comme irresponsable, car les consommateurs à 6 heures auront plus bu davantage et seront plus fatigués qu'à 3 heures du matin. L'augmentation des accidents de la route et des bagarres sur la voie publique est programmée / assurée.

Vous préconisez toujours un bon équilibre entre l'animation nocturne et la qualité de vie des habitants de la Ville, mais nous devons constater que chaque année il n'y a que les nuisances sonores qui augmentent, alors que la majorité des habitants de la Ville aimerait se reposer la nuit et les fins de semaine avant d'entamer une nouvelle semaine de travail.

Nous sommes d'avis qu'il serait intéressant de comparer les interventions de la police et des pompiers de la Ville dans ce quartier d'ici 3 ans avec aujourd'hui avant de prendre une décision de cette envergure.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité du SIIFC

Jean-Marie HERMES
Le Président

Fernand CORDIER
Le Secrétaire